

Faits que vous devriez savoir.

- En moyenne, un Canadien sur trois sera victime d'une invalidité pendant 90 jours ou plus, et ce, au moins une fois avant d'atteindre l'âge de 65 ans⁵
- Près de la moitié (48 %) des employés canadiens qui ne travaillent pas en raison d'une invalidité ont déclaré ne pas y être prêts financièrement⁵
- La durée moyenne d'une invalidité de plus de 90 jours est de 2 à 3 ans⁶

ENVISAGEZ LA PROTECTION DE PRÊT DE VOLKSWAGEN PROTECTION PLUS POUR VOS BESOINS DE FINANCEMENT DE VÉHICULE.

Volkswagen Protection Plus^{MD}



Demandez plus de renseignements à votre concessionnaire ou composez le:

1-877-334-VWPP

vwprotection.ca

Cette brochure est fournie à titre informatif seulement. Tous les détails se trouvent dans le contrat d'assurance applicable, le guide du produit, le certificat d'assurance et la police d'assurance collective. Les conditions générales applicables peuvent limiter la couverture ou en exclure des éléments. La couverture et la disponibilité sont assujetties aux lois provinciales et peuvent varier. Ce programme d'Assurance-crédit est émis par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, 25 Sheppard Avenue West, Suite 1400, Toronto (Ont.) M2N 6S6. Le programme est administré par les Services aux concessionnaires Sym-Tech. (S.EouO).

« Volkswagen » et le logo Volkswagen sont des marques déposées de Volkswagen AG.

VWPP-LPF-180820

Volkswagen Protection Plus^{MD}
Protection de prêt



**Assurance vie, Décès accidentel,
Invalidité totale, Invalidité
accidentelle et Perte d'emploi
involontaire.**



5. Source: Benefits Canada, 2016.

6. Source: Benefits Canada, 2015.



Protégez votre situation financière.

La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus offre les couvertures facultatives Assurance vie, Décès accidentel, Invalidité et Perte d'emploi involontaire. Elle est conçue pour vous aider, ainsi que vos proches, à respecter vos obligations financières en cas d'événement qui bouleverserait votre vie.

Les statistiques montrent que les risques d'être victime d'un événement qui bouleverse votre vie sont considérables. Par exemple, un Canadien sur trois sera atteint d'une invalidité pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans.¹ Bien que vous puissiez survivre physiquement à un événement imprévu, pourriez-vous y survivre financièrement?

En cas de décès, de perte d'emploi involontaire ou d'invalidité pour une raison admissible en vertu des conditions de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus, celle-ci permet de couvrir votre paiement mensuel de location de véhicule ou de prêt. La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus vous assure que votre cote de crédit est préservée et que votre famille continuera de profiter du véhicule.

LA PROTECTION DE PRÊT OFFRE ÉGALEMENT CES AVANTAGES CLÉS :

- Les prestations sont généralement libres d'impôt
- Dans la plupart des cas, aucun examen médical ou souscription n'est nécessaire²
- La plupart des emplois à temps plein sont admissibles³
- Il n'y a aucun supplément en raison de l'âge, de la taille, du poids ou du statut de fumeur
- La protection est annulable en tout temps⁴
- La protection permet de préserver le degré de solvabilité

Options de couverture de la Protection de prêt.

ASSURANCE VIE ET DÉCÈS ACCIDENTEL

En cas de décès, les couvertures Assurance vie et Décès accidentel de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus sont conçues pour réduire ou rembourser le solde de votre location ou de votre prêt pour aider à ce que le véhicule que vous avez acheté soit légué à votre bénéficiaire ou fasse partie de votre succession. La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus aide à alléger les inquiétudes relatives à la perte potentielle de votre véhicule à la suite d'un événement qui bouleverse votre vie.

INVALIDITÉ TOTALE

Si vous êtes atteint d'une invalidité pour une raison médicale admissible en vertu des conditions de cette option, la couverture Invalidité totale de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus couvre vos paiements mensuels de location ou de prêt jusqu'à ce que vous soyez rétabli; que l'incident critique se soit produit au travail, à la maison ou pendant vos loisirs.

INVALIDITÉ ACCIDENTELLE ET PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE

Si vous êtes atteint d'une invalidité en raison d'un accident ou si vous vous trouvez involontairement sans emploi, les couvertures Invalidité accidentelle et Perte d'emploi involontaire de la Protection de prêt de VWPP couvrent vos paiements mensuels de location ou de prêt. Ces couvertures vous aident à conserver votre véhicule en attendant de trouver un nouvel emploi, et de retourner sur le marché du travail.

Un assureur en qui vous avez confiance.

La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus est entièrement soutenue par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada. Depuis plus de 60 ans, la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada est fidèle à son engagement d'offrir une sécurité financière aux Canadiens. Elle assure plus d'un million de personnes et de familles, et ce, d'un océan à l'autre.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE DU CANADA, VISITEZ LE SITE CANADIANPREMIER.CA

1. Source: Benefits Canada, 2016.
2. Un questionnaire sur la santé est requis seulement lorsque le montant du financement est supérieur à 100 000 \$ ou lorsque les paiements mensuels dépassent 1500 \$/mois.
3. Veuillez vous référer au certificat d'assurance pour obtenir toutes les conditions d'admissibilité.
4. Les conditions générales s'appliquent pour un remboursement total ou partiel.



Communiquez avec votre concessionnaire Volkswagen Canada local, appelez sans frais au 1-877-334-VWPP, ou visitez le site vwprotection.ca pour en savoir plus sur les produits Volkswagen Protection Plus.